

Directeur de Publication :  
J.P. MEURILLON

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)

District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

### Composition

ALEXANDRE, BAPTISTE, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, KÉVIN, LINDA, MARC  
-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS, SARAH  
WILLIAM

### Lignes directes DYF

#### Compétitions

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

#### Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER- 01 80 92 80 25

#### Discipline

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

#### Service civique

Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-23

Linda CHABANE : 01 80 92 80 21

#### Dossiers FAFA

Baptiste DECRUZ : 01-80-92-80-36

#### Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

#### Règlements & Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

#### LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1781



# JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 5 décembre 2023

<http://dyf78.fff.fr>

## SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION DES COMPETITIONS	4
COMMISSION STATUTS & REGLEMENTS	7
COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE	8
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	10
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	13
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	14
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	15

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### RELEVES CLUBS

Le relevé comptable de votre club est accessible sur Footclubs.

La date limite de paiement avait été fixée au **mardi 28 novembre 2023**.

Par conséquent, les clubs n'ayant pas encore effectué de paiement se verront appliquer des pénalités des retard selon l'annexe 2 du RS D.Y.F.



## AGENDA 2023 / 2024 NOVEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

07/12

CFI - U10-U13

08/12

Réunion Toutes Foot

09/12

Rattrapage tests théoriques & physiques arbitres

14/12

CFI - U10-U13

17/12

Formation Initiale à l'Arbitrage - 3ème session

21/12

CFI - SENIORS

**TOUTES FOOT**

ÉDITION  
23/24

Réunion sur la 2ème édition TOUTES FOOT des Clubs Féminins en Visioconférence, le Vendredi 8 Décembre 2023 à 19h15 (Lien de connexion envoyé à la référente de la section Féminine et au Service Civique/Tuteur)

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS  
SUR [FFF.FR/TOUTESFOOT](http://FFF.FR/TOUTESFOOT)

### ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT DES YVELINES

#### DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023, AU SIEGE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale du District s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre 2023, au siège du District et a traité des sujets suivants :

#### **1 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2023**

L'Assemblée Générale a traité de la question des comptes du District, arrêtés au 30 juin 2023.

Après avoir entendu M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District, M. Guillaume CARON, Expert -Comptable et M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a adopté, avec **89,09 %** des voix, le Compte de résultat et le Bilan.

La saison 2022 / 2023 s'est clôturée sur un résultat d'exploitation négatif de **50 030 €**, ce qui représente 5,06 % du montant annuel des recettes d'exploitation du District.

Le résultat global de l'exercice est de **- 44 501 €**, étant souligné que le montant total des dotations aux amortissements atteint 93 653 €.

L'Assemblée Générale a décidé, **à l'unanimité**, d'imputer ce résultat sur les « Autres réserves ».

A noter que figure dans les comptes du District, depuis la saison 2012 / 2013, la **valorisation de l'apport des Bénévoles au fonctionnement du District** (il s'agit de l'estimation de la valeur de leur travail).

Cet apport, calculé en fonction d'éléments objectifs (nombre d'heures de travail des Bénévoles et estimations sur la base du S.M.I.C. chargé), s'est élevé, pour la saison 2022 / 2023, à **147 962 €**, ce qui est révélateur de l'importance et du caractère indispensable de l'investissement des Bénévoles dans le fonctionnement du District.

A cette somme, s'ajoute la valeur des frais de déplacement de ces mêmes Bénévoles (58 810 €), tels qu'ils peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôt sur le revenu dans le cadre de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à ce sujet que l'article 21 de la Loi du 16 août 2022 (Loi de finances rectificative pour 2022) a complété l'article 200 du Code général des impôts pour, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, **aligner le barème kilométrique applicable aux bénévoles sur celui appliqué aux salariés** pour évaluer leurs frais de déplacement lorsqu'ils optent pour le régime des frais réels.

Le total, soit **206 772 €**, représente **17,31 %** du montant total annuel des recettes courantes du District (recettes d'exploitation + valorisation du bénévolat et déplacements des Bénévoles), et **71,42 %** du total des subventions d'exploitation (289 525 €) obtenues par le District pour son fonctionnement durant la saison.

#### **2 / INFORMATIONS AUX CLUBS**

Il a été donné connaissance aux clubs d'un certain nombre d'informations portant sur les sujets suivants :

La relance du Challenge de l'Esprit Sportif Jeunes  
L'opération mini-buts de la Ligue du Football Amateur  
Le projet de Championnats de jeunes à 11, par année d'âge, avec accessions générationnelles  
Les Labels Jeunes F.F.F.-Crédit Agricole (Jeunes, Féminines et Futsal)  
La formation des Educateurs  
L'opération « Cœur de Foot »

#### **3 / REMISE DE RECOMPENSES**

L'Assemblée Générale s'est terminée avec des remises de récompenses, au titre des Challenges de l'Esprit Sportif Seniors.

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée Générale sera publié, dès son établissement, dans le journal numérique « Yvelines Football ».

- ✓ nombre de clubs composant l'Assemblée Générale **150**
- ✓ nombre de clubs présents **56, soit 37,33 %**
- ✓ nombre de clubs présents ou représentés **81, soit 54,00 %**
- ✓ nombre de voix composant l'Assemblée Générale **1 959**
- ✓ nombre de voix présentes ou représentées **1 302, soit 66,46 %**



# Challenge Esprit Sportif Jeune digital

**U15F, U18F, U14, U16, U18**



Présidents, coachs, éducateurs, ...

**Adhérez**

au Challenge Esprit Sportif Jeune DIGITAL  
et désignez vos adversaires les plus **Fair-play**  
et gagnez de belles dotations

## Le principe de ce Challenge

Le Challenge Esprit Sportif Jeune DIGITAL concerne **FILLES et GARCONS** pour les catégories **U15F, U18F et U14, U16, U18**

A partir du **22 janvier 2024**, le référent de chaque équipe devra à partir de ses codes, déclarer les 3 équipes que elle/lui et ses joueurs auront trouver les plus sympas, fair play pour les matches ALLER.

**Alors inscrivez-vous dès maintenant !**

Pour être éligible et recevoir éventuellement une partie de la dotation, il est impératif de remettre d'adhérer et de donner votre Podium à partir du 22 janvier 2024 au DYF !



<http://applications.dyf78.fr/cves>

**plus de  
6000€  
de dotations  
en bons d'achats**



presse / journal du DYF / décembre 2023

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 04/12/23

**Présents** : MM. R. PANARIELLO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLE-MONT (CDA), P. DUPIN (en visio), J.P LEDUC (Président), MME RUPERT.

**Absent Excusé** : L. JOUBERT (Vice Président),

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

## SUSPENSIONS DE TERRAINS U16

**D3-C DU 04/06/2023**

**50817.2 CLAYES SS/BOIS USM 1 / MESNIL ST DENIS ASL 1**

Transmis de la Commission de Discipline en Instruction infligeant une suspension de terrain pour **6 matches dont 3 fermes** pour l'équipe 1 des CLAYES SS/BOIS évoluant en D3-C.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

La Commission désigne le match suivant :

**U16 D3-B DU 17/12/2023**

**25893410 CLAYES SS/BOIS USM 21 / BOIS D'ARCY AS 21**

La Commission n'ayant pas reçu d'informations concernant le terrain de repli, la Commission dit match perdu par pénalité aux CLAYES SS/BOIS USM (-1 point, 0 but) pour donner le gain à BOIS D'ARCY AS (3 points, 0 but).

*Pour connaître toutes les caractéristiques obligatoires du nouveau terrain à respecter ,veuillez vous référer au journal précédent (YF 1772).*

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**1ER RAPPEL**

**VETERANS**

**D5-C DU 26/11/2023**

27185527 NEAUPHLE-PONT. 32 / FCFF 31

**U16**

**D4-B DU 26/11/2023**

27343103 MESNIL LE ROI AS 21 / ENT. MEZIERES EPÔNE 22

## FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

**SENIORS**

D5-D MAGNY 78 FC 1

**U18**

D2-A ELANCOURT OSC 21

## FORFAITS NON AVISES

### 3EME FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**U18**

**D3-C DU 03/12/2023**

27235883 ELANCOURT OSC 21

## FORFAITS AVISES

### 3EME FORFAIT

**SENIORS**

**D5-D DU 03/12/2023**

27165328 MAGNY 78 FC 1

## FORFAITS NON AVISES

### 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)**

**Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

**SENIORS**

**D5-A DU 03/12/2023**

26674563 FONTENAY ST PÈRE AS 1

**VETERANS**

**D3-A DU 03/12/2023**

25896287 VAUXOISE ES 31

**U14**

**D2-B DU 02/12/2023**

25895086 CELLOIS CS 21

## FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

**SENIORS F À 11**

**D1 DU 02/12/2023**

27139765 MAURECOURT FC 1

## MATCHES REMIS

**A JOUER LE 06/01/2024**

**U14**

**D3-B**

26926588 HOUILLES S.O. 21 / USAF - ASLC 21

**D4-A**

25895263 GARGENVILLE STADE 21 / PORCHEVILLE FC 21

**A JOUER LE 07/01/2024**

**SENIORS**

**D4-A**

25890245 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / AUBERGENVILLE F.C 2

25890247 BREVAL LONGNES F.C. 1 / MANTES U.S.C. 1

**VETERANS**

**D3-A**

25896285 GARGENVILLE LAINVILL 31 / CARRIERES GRESIL-LONS 31

**D5-C**

27185536 AUTEUILLOIS AS 31 / NEAUPHLE-PONT. 32

**D5-D**

25897259 MAUREPAS AS 33 / RAMBOUILLET YVELINES 32

**U18**

**D3-D**

27236042 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 21

**U16**

**D3-A**

25893224 GARGENVILLE STADE 21 / MAISONS-LAFFITTE F.C 21

**D4-C**

27238677 MONTESSON US 23 / VSCI 21

A JOUER LE 20/01/2024

## SENIORS F

**D1-A**  
27139764 HOUILLES A.C. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

A JOUER LE 28/01/2024

## SENIORS

**D2-B**  
25889851 GARGENVILLE STADE 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

## CDM

**D1-A**  
26923596 BEYNES F.C. 6 / FCFF 5

A JOUER LE 11/02/2024

## SENIORS

**D5-D**  
27165316 BOIS D'ARCY A.S. 3 / HOUDANAISE REGION FC 3

## VETERANS

**D3-A**  
25896286 VILLENES ORGEVAL 31 / VERNEUIL S/SEINE US 31

**D3-B**  
25896417 POIGNY LA FORET US 31 / MARCQ FC 31

**D4-A**  
25896682 GUERVILLE ARNOUVILLE 32 / PORCHEVILLE FC 32

**D4-B**  
25896784 CROISSY U.S. 32 / MAISONS-LAFFITTE F.C 32

## U16

**D4-B**  
27343105 VILLENES ORGEVAL 22 / CARRIERES S/S US 22

**D4-C**  
27238680 BEYNES F.C. 21 / CHESNAY 78 F.C. LE 21  
25894809 GUERVILLE ARNOUV. 33 / VILLENES ORGEVAL 32

A JOUER LE 17/02/2024

## U14

**D4-E**  
27224450 E. S. GUYANCOURT F. 23 / MAUREPAS AS 22

A JOUER LE 18/02/2024

## SENIORS

**D1-A**  
26910680 HOUILLES S.O. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2

**D5-D**  
27165312 YVELINES/MONFORT FC 1 / BOIS D'ARCY A.S. 3

## U18

**D2-B**  
25892406 ST GERMAIN EN LAYE 21 / VELIZY ASC 21

## U16

**D4-A**  
27236683 VERNEUIL S/SEINE US 22 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 22

A JOUER LE 24/02/2024

## U14

**D4-E**  
27224444 MAUREPAS AS 22 / FCFF 22

A JOUER LE 25/02/2024

## SENIORS

**D5-D**  
27165303 VOISINS F.C. 3 / BOIS D'ARCY A.S. 3

## MATCHES A PROGRAMMER

## VETERANS

**D5-A**  
25894809 GUERVILLE ARNOUV 33 / VILLENES ORGEVAL 32

## U16

**D4-A**  
27236714 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / VAUXOISE ES 21  
27236736 GUERVILLE ARNOUVILLE 21 / ROSNY S/S C.S.M. 22

## U14

**D2-A**  
25894991 LIMAY ALJ 22 / HOUILLES AC 22

**D4-E**  
27224454 MAUREPAS AS 22 / VERSAILLES 78 FC 26  
27224480 MAUREPAS AS 22 / FCRH VESGRE 22  
27224490 MAUREPAS AS 22 / PLAISIROIS F.O. 23

## FOOT LOISIR + 45 ANS

**POULE C**  
27516904 HOUDANAISE REGION FC 1 / VESINET FC 1

## TRANSMIS DE LA COMMISSION STATUS ET REGLEMENTS

### CY SENIORS

**POULE UNIQUE DU 19/11/2023**

**27532768 GARGENVILLE STADE 1 / CELLOIS CS 1**

Transmis de la Commission SR donnant tirs au but à terminer.

**La Commission dit match à terminer le Jeudi 13/12/2023 à 20H.**

### REPORT COUPE GAMBARDELLA

**509810 CELLOIS CS**

Pris note du courrier du CELLOIS CS qui demande à pouvoir reporter tous les matchs du 10.12.23 à domicile comme à l'extérieur, sachant qu'il s'agit du 1er tour fédéral de la Coupe Gambardella.

**La Commission décide de reporter les matchs ci-dessous :**

**SEN D3-B DU 10/12/2023**

**26914374 FCFF 1 / CELLOIS CS 1**

**SEN D5-C DU 10/12/2023**

**27164924 MAISONS-LAFFITTE FC 2 / CELLOIS CS 2**

**U16 D4-C DU 10/12/2023**

**27238698 CELLOIS CS 22 / MARLY LE ROI US 22**

### DEMANDES SENIORS F

**CY DU 09/12/2023**

**27615357 CARRIERES S/SEINE US 1 / MAURECOURT FC 1**

Demande de CARRIERES S/SEINE pour jouer à 16h au lieu de 18h car le stade doit fermer à 19h.

**La Commission donne son accord.**

**CY DU 09/12/2023**

**27615356 MANTOIS 78 FC 1 / POISSY FC 1**

POISSY nous informe que son équipe joue déjà un match de Coupe de Paris à cette date.

**La Commission décide de reporter le match de Coupe des Yvelines au jeudi 21/12/23 à 20h. Ou bien les clubs peuvent se mettre d'accord sur une autre date du moment que le match a lieu avant les vacances scolaires de Noël.**

### VETERANS

**D3-A DU 10/12/2023**

**25896282 ANDRESY FC 31 / ECQUEVILLY EFC 31**

Demande de ECQUEVILLY pour reporter cette rencontre à une date ultérieure car cette rencontre, initialement prévue le 26.11 et reportée à cause de l'indisponibilité des infrastructures d'ANDRESY, tombe sur l'événement TELETHON du club.

**La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.**

**D4-A DU 17/12/2023**

**25896689 MAULOISE US 32 / BOUGAINVILLEES AFDOM 31**

Demande de BOUGAINVILLEES pour reporter cette rencontre à une date ultérieure car l'association, en partenariat avec la mairie de Carrières sous Poissy, participe à un événement le samedi 16.12 qui se terminera très tard dans la nuit.

**Compte tenu du motif invoqué, la Commission dit match maintenu.**

**D5-B DU 10/12/2023**

**27187318 MONTESSON US 33 / CELLOIS CS 32**

Demande du CELLOIS pour reporter cette rencontre au 18.02.24 car les VETERANS vont être sollicités pour œuvrer en vue de la préparation du match de Gambardella (1er tour Fédéral).

Accord écrit de MONTESSON.

**La Commission donne son accord.**

**U18**

**D1-A DU 17/12/2023**

**26953605 CHESNAY 78 FC LE 21 / HOUILLES AC 22**

Demande du CHESNAY pour jouer à 11h au lieu de 13h car un souci d'alternance se pose. Les VETERANS ont été avancés à 9h avec l'accord du club adverse.

**La Commission est en attente de l'accord écrit de HOUILLES AC.**

**U14**

**D2-A DU 09/12/2023**

**25895002 PARIS ST GERMAIN FC 22 / MANTOIS 78 FC 23**

Le PARIS ST GERMAIN demande le report de cette rencontre au 16.12.23 car 3 joueuses de leur équipe ont été sélectionnées pour le groupe national de développement U15F prévu du 8 au 10.12.23.

**La Commission donne son accord.**

**FOOT LOISIR + 45 ANS**

**POULE A DU 08/12/2023**

**27516844 BONNIERES FRENEUSE 1 / PORCHEVILLE FC 1**

Le club de PORCHEVILLE demande à pouvoir avancer le match au 06.12.23 pour avoir des joueurs disponibles et propose d'inverser les matchs aller/retour dans le cas où BONNIERES n'aurait pas de terrain le 06.12.

**La Commission est en attente de l'accord écrit de PORCHEVILLE.**

**POULE C DU 08/12/2023**

**27516904 HOUDANAISE REGION FC 1 / VESINET FC 1**

Le club de HOUDAN demande à pouvoir avancer le match au 07.12.23 pour pouvoir profiter du terrain synthétique disponible (le terrain en herbe étant en très mauvais état).

Refus du VESINET

**La Commission invite les deux clubs à se mettre d'accord sur une date et un horaire et de prévenir de DYF.**

## FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

**ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F**

**RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »**

**La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.**

**En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).**

**L'ASTREINTE DE LA LIGUE EST RÉSERVÉE AUX MATCHES DE LIGUE ET NE GÈRE DONC PAS LES PROBLÈMES DE FMI DES MATCHS DU DISTRICT.**

**LA TABLETTE DOIT ÊTRE À L'HEURE ET À LA DATE DU JOUR ET DISPOSER DE LA DERNIÈRE VERSION DE L'APPLICATION FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE.**

**UNE CONNEXION WIFI N'EST PAS NÉCESSAIRE LE JOUR DU MATCH À CONDITION D'AVOIR RECUPÉRÉ LES DONNÉES DE LA RENCONTRE (ANNEXE 11).**

**La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).**

**CY COMITE SENIORS**

**POULE UNIQUE DU 19/11/2023**

**27533161 FCFF 2 / VOISINS F.C. 2**

Pris note du rapport de VOISINS et de FONTENAY LE FLEURY.

**La Commission décide de ne pas sanctionner.**

**U16**

**D4-B DU 26/11/2023**

**27343103 MESNIL LE ROI A.S. 21 / ENT.MEZIERES EPÔNE 22**

Pris note du rapport de MESNIL LE ROI.

**La Commission sanctionne l'équipe de MESNILLE ROI d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

**U14**

**D4-E DU 25/11/2023**

**27224471 VELIZY ASC 21 / FCFF 22**

Pris note du rapport de VELIZY.

**La Commission décide de ne pas sanctionner.**

**SENIORS FUTSAL**

**D1-A DU 18/11/2023**

**26923081 LA TOILE 1 / ATFC 1**

Pris note du rapport de l'arbitre et de ATFC.

**Après rappel et non réception du rapport demandé,**

**La Commission sanctionne l'équipe de la TOILE d'un avertissement et d'une amende de 30€.**

## DEMANDES DE RAPPORTS

**U16**

**D1-A DU 03/12/2023**

**25892956 VILLENES ORGEVAL 21 / MONTIGNY LE BX AS 21**

**La Commission demande à VILLENES ORGEVAL un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**D2-A DU 26/11/2023**

**25893039 CARRIERES GRESILLONS 21 / ANDRESY F.C. 21**

Pris note du rapport d'ANDRESY.

**RAPPEL : La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**D4-B DU 12/11/2023**

**27343092 ENT.MEZIERES EPÔNE 22 / CARRIERES S/S US 22**

Pris note du rapport de CARRIERES S/S.

**RAPPEL : La Commission demande à ENT. MEZIERES un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**SENIORS FUTSAL**

**D1-A DU 18/11/2023**

**26923116 A.S.J.A 2 / CFC 2**

Pris note du rapport de l'arbitre.

**RAPPEL : La Commission demande à ASJA un rapport sur la non utilisation de la FMI.**

**D1-A DU 25/11/2023**

**26923122 MONTESSON U.S. 1 / A.S.J.A 1**

**La Commission demande à MONTESSON un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**FOOT LOISIR + 45 ANS**

**POULE C DU 23/11/2023**

**27516902 PERRAY FOOT. ES 1 / VILLEPREUX F.C. 1**

**La Commission demande à LE PERRAY un rapport concernant la non utilisation de la FMI.**

**AMENDE FEUILLE DE MATCH  
IRRÉGULIÈRE**

**(14 € d'amende : Annexe 2 du R.S. du D.Y.F)**

**U16**

**D4-B DU 12/11/2023**

**27343093 CARRIERES GRESILLONS 22 / HOUILLES AC 23**

**La Commission sanctionne CARRIERES GRESILLONS d'une amende pour Feuille de Match irrégulière : absence ou mauvais numéro de match (Annexe 2 du RS du DYF).**

## TIRAGE DES COUPES

EN CAS DE PROBLÈME DE DISPONIBILITÉ DE TERRAIN, LA COMMISSION INVERSERA LES RENCONTRES.

Les tirages suivants sont en ligne sur le site internet et Footclubs :

### COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES  
SENIORS

Dimanche 7 Janvier 2023 à 15h

### COUPE DU COMITÉ

1/8ÈMES  
SENIORS

Dimanche 7 Janvier 2023 à 15h

### COUPE DES YVELINES

1/8ÈMES  
VÉTÉRANS

Dimanche 7 Janvier 2023 à 9h30

### COUPE DU COMITÉ

1/8ÈMES  
VÉTÉRANS

Dimanche 7 Janvier 2023 à 9h30

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 30/11/2023

### Présents :

MM. FEREY Rémi (Président),  
MM. CORNUAULT Jean-Claude, DELESCHAUX Alain  
HOUZE Michel, LAUBY Henri-Claude

### Excusés :

Mme TECHER Isabelle  
MM. DRAY Paul (Vice-président), GUICHETEAU Didier

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS

### D3A DU 05/11/2023

#### 2588963 VILLENES ORGEVAL FC 1 / ANDRESY FC 1

Réclamation d'ANDRESY FC 1 en date du 23/11/2023 relative à l'inscription sur la feuille de match du dirigeant **GONCALVES Mathieu** licence **254505832** de **VILLENES ORGEVAL FC 1**, susceptible d'être suspendu.

Retenant, qu'au regard de l'article 30.14 du Règlement Sportif du DYF :

« La mise en cause de la qualification et/ou de la participation **exclusivement des joueurs** peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, **dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 30.13.** »

En conséquence,

La Commission dit réclamation irrecevable

### Débit : 43.50€ à ANDRESY FC

**Motif** : Droit de réclamation (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

Au regard de l'article 41.4, dernier alinéa :

« La perte par pénalité d'un match suite à la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant suspendu passe obligatoirement par la formulation de réserves d'avant match »

Constatant que le dirigeant **GONCALVES Mathieu** licence **254505832** de **VILLENES ORGEVAL FC 1** a été suspendu 1 match pour la Commission de Discipline de 1<sup>ère</sup> instance lors de sa séance du 22/10/2023 à compter du 30/10/2023, il ne pouvait pas remplir la fonction de dirigeant pour le match en rubrique.

En application de l'article 41.7 du Règlement Sportif du DYF :

« Tout club qui fait remplir une fonction officielle à un licencié suspendu est passible de l'amende prévue à l'annexe 2 au présent Règlement Sportif »

### Amende : 90€ à VILLENES ORGEVAL FC

**Motif** : Exercice d'une fonction officielle par un licencié suspendu (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

### D4A DU 26/11/2023

#### 25890240 VILLENES ORGEVAL FC 2 / AUBERGENVILLE FC 2

Demande d'évocation de VILLENES ORGEVAL FC 2, relative à la participation du joueur **BALTHAM Zinédine**, licence **2544120124** d'**AUBERGENVILLE FC 2**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à AUBERGENVILLE FC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 07/12/2023 à 14h00.

U18

### D1 DU 26/11/2023

#### 26953596 MAUREPAS AS 21 / MARLY LE ROI US 21

Demande d'évocation de MARLY LE ROI US 21 relative à la participation du joueur **BAPTISTA Enzo**, licence **2547593257** de **MAUREPAS AS 21**, susceptible d'être suspendu.

La Commission transmet à MAUREPAS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 07/12/2023 à 14h00.

U16

### CY DU 29/11/2023

#### 27533952 MAUREPAS AS 21 / VELIZY ASC 21

Réclamation de VELIZY ASC 21, relative à la participation du joueur **BAPTISTA Enzo**, licence **2547593257** de **MAUREPAS AS 21** ayant participé au dernier match disputé par l'équipe U18 de MAUREPAS AS 21.

La Commission transmet à MAUREPAS AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 07/12/2023 à 14h00.

FEMININES

### D1 SENIORS DU 18/11/2023

#### 27139761 RAMBOUILLET YVELINES FC 1 / ELANCOURT OSC 1

Demande d'évocation de RAMBOUILLET YVELINES FC 1, relative à la participation de la joueuse **CHOUAKI Inès** d'ELANCOURT OSC 1, licence **2547471672**, susceptible d'être suspendue.

La Commission transmet à ELANCOURT OSC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 07/12/2023 à 14h00.

### D1 SENIORS DU 25/11/2023

#### 27139751 VERSAILLES 78 FC 1 / ELANCOURT OSC 1

Demande d'évocation de VERSAILLES 78 FC 1, relative à la participation de la joueuse **CHOUAKI Inès** d'ELANCOURT OSC 1, licence **2547471672**, susceptible d'être suspendue.

La Commission transmet à ELANCOURT OSC pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 07/12/2023 à 14h00.

## FUTSAL

D1 DU 23/11/2023

### 26923120 ROSNY S/SEINE CSM 1 / LA TOILE 1

Réserves de LA TOILE 1 relative à la participation des joueurs AALLAM Aymane licence 2545584738 et LOPPY Opaquetra Lanto licence 2338170286 de ROSNY S/SEINE CSM 1, susceptibles de ne pas être qualifiés au regard du délai de qualification.

Retenant que la licence du joueur AALLAM Aymane licence 2545584 a été enregistrée le 19/11/2023

Retenant que la licence du joueur LOPPY Opaquetra Lanto licence 2338170286 a été enregistrée le 19/11/2023

C'est 2 joueurs n'étaient donc pas qualifiés pour le match en rubrique, au regard de l'article 89 des Règlements Généraux.

**En conséquence, la Commission dit :**

**Réserves recevables et fondées**

**Match perdu par pénalité à ROSNY S/SEINE CS 1 (-1 point, 0 but), LA TOILE, conserve 3 points, 10 buts acquis sur le terrain.**

**Débit : 43,50€ à ROSNY S/SEINE CSM**

**Motif :** droit de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

**Amende : 50€ (25€ x 2) à ROSNY S/SEINE CSM**

**Motif :** participation irrégulière d'un joueur (annexe 2 du Règlement Sportif du DYF - Dispositions financières)

D1 DU 23/11/2023

### 26623124 ANDRESY FUTSAL 1 / JEUNESSE D'ACHERES AS 2

Réserves d'ANDRESY FUTSAL 1 relative à la participation de joueurs de JEUNESSE D'ACHERES AS 2 ayant pu participer à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure qui ne joue pas ce jour. Retenant qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, la Commission instruit une réclamation.

La Commission transmet à JEUNESSE D'ACHERES AS pour faire part de ses éventuelles observations pour sa réunion du 07/12/2023 à 14h00.

## REPRISE DE DOSSIERS SENIORS

CY DU 19/11/2023

### 27532768 GARGENVILLE STADE 1 / CELLOIS CS 1

Réclamation de CELLOIS CS 1 contestant le déroulé de la séance de coups de pied au but.

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et du délégué du Cellois CS 1.

Après lecture du mail de réponse de GARGENVILLE STADE

Constatant que 4 joueurs du CELLOIS CS 1 ont tiré pour 2 réussites  
Constatant que 3 joueurs de GARGENVILLE STADE 1 ont tiré pour 3 réussites

Retenant M. l'Arbitre a arrêté la séance à ce stade alors, qu'en application de l'annexe 3 du Règlement Sportif du DYF,

la différence n'était pas faite, CELLOIS CS 1 ayant la possibilité de revenir à égalité.

**En Conséquence, la Commission dit que :**

**La séance de coups de pied au but doit être reprise au moment de son arrêt irrégulier :**

**2 tirs réussis / 4 tireurs pour CELLOIS CS 1**

**3 tirs réussis / 3 tireurs pour GARGENVILLE STADE 1**

La Commission demande à M. l'Arbitre le nom des joueurs remplaçants à la fin du temps réglementaire.

La Commission précise :

-Ne peuvent participer que les joueurs présents sur le terrain au terme du temps réglementaire.

-Les joueurs ayant tiré ne pourront participer, au besoin, qu'après que tous les joueurs présents sur le terrain au terme du temps réglementaire aient tiré.

Transmis à la Commission d'Organisation des Compétitions pour date à fixer et à la Commission Départementale de l'Arbitrage.

Les officiels désignés seront à la charge du DYF.

## COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Commission restreinte du 29 novembre 2023

**Présents :** Thomas DELASSUS (Secrétaire de séance), Gael DE-LOIRIE, Sébastien D'ORIANO (UNAF78), Harris PILLEMONT, Jean-Pierre PLANQUE et Lotfi ZARKA (Président de séance).

**Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.**

## COURRIERS REÇUS

- Courrier de **Monsieur Florian CLEMENT**, en date du 4 Novembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note. Elle lui souhaite un prompt rétablissement.

- Courrier de **Monsieur Sébastien D'ORIANO**, en date du 6 Novembre 2023, concernant ses disponibilités.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Florent ANAGLA**, en date du 8 Novembre 2023.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Carlos DE SOUSA**, en date du 13 Novembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Olivier JOURDAN** directeur technique du club du Chesnay 78 FC, en date du 20 Novembre 2023, concernant la rencontre de U18 D1 opposant Le Chesnay 78 FC à Bailly Noisy SFC.  
=> La Commission prend note. Le Président de la Commission prendra contact avec l'intéressé.

- Courrier de **Monsieur Gérard PERRAUD**, en date du 22 Novembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Madame Perrine PALFRAY**, en date du 22 Novembre 2023, concernant ses disponibilités.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Hugo CASEIRO**, en date du 25 Novembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Abdessalem NOUIRA**, en date du 27 Novembre 2023, concernant son indisponibilité. Un justificatif est joint.  
=> La Commission prend note.

- Courrier de **Monsieur Johann MICHELY**, entraîneur du club du Voisins FC en date du 28 Novembre 2023, concernant l'observation d'après match de la rencontre de Championnat Seniors D1 opposant Voisins FC à Bailly Noisy SFC.  
=> La Commission prend note. Le Président de la Commission prendra contact avec l'intéressé.

## GESTION DE L'EFFECTIF

- Situation de **Monsieur Mickael ZARIOUHI** qui souhaite prendre une année sabbatique pour raisons médicales au titre de la saison 2023-2024.

**La Commission ne peut prononcer un avis sur sa demande de congés sabbatiques avant que l'arbitre soit en conformité administrative (licence validée).**

- La C.D.A. décide d'affecter **Monsieur EL ABDI Kamal** en catégorie AFD1 à partir du 11 Décembre 2023 à condition que celui-ci valide les tests théoriques et physiques du 9 Décembre 2023.

## DÉCISIONS DE LA CDA

Les arbitres en infraction avec le Règlement intérieur de la CDA, seront notifiés par mail de leur infraction, de son motif ainsi que la perte de point associée, comptabilisée dans la note managériale. Le document servant de référence, est le document intitulé « infraction arbitres – PV N°4 », qui est transmis au service administration du District pour traitement.

## AUDITIONS

### Audition du 23 Novembre 2023

La Commission, après audition du responsable du club, et du **père de l'officiel**, concernant la demande de dérogation afin d'arbitrer le samedi après-midi ;  
-Considérant les motivations de l'officiel ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départe mentale ;

Par ces motifs et après délibération :

**La Commission réclame que l'officiel transmette 5 disponibilités sur des journées de championnat, afin de pouvoir être observé le dimanche après-midi dans sa catégorie.**

**Sans ces informations, la Commission ne pourra accorder de dérogation à l'arbitre. Ces informations devront être communiquées à la Commission au plus tard le 1er décembre 2023.**

**Transmet une copie de la présente décision à l'arbitre et à son club d'affiliation**

-----  
-----

### Audition du 30 Novembre 2023

La Commission après audition de l'officiel, concernant la rencontre du 29 Octobre 2023 de Seniors D4 opposant Bailly Noisy SFC à Carrières sur Seine US ;

-Considérant le rapport de l'officiel relatant les faits de la rencontre ;  
-Considérant les faits relatés en présentiel par l'officiel ;  
-Considérant les écarts constatés par la Commission entre le rapport et les faits relatés ;  
-Considérant le caractère inédit de la situation ;  
-Considérant l'expérience de l'arbitre ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départe mentale ;

Par ces motifs et après délibération :

**La Commission sanctionne l'officiel d'une période de non-désignation de 2 semaines à partir du 4 Décembre 2023. De ce fait, celle-ci prendra fin le 18 décembre 2023.**

**En addition, la Commission confirme la mauvaise rédaction de la FMI. Elle confirme donc l'attribution d'un malus de 5 points pour ce motif sur la note managériale de l'officiel.**

Enfin, la Commission a proposé à l'officiel de réaliser le 9 février 2024, le module de rédaction de la FMI de la prochaine FIA.  
La Commission, après audition de l'officiel, de Monsieur FANE éducateur de l'équipe de Montigny AS, concernant la rencontre de Championnat U18 D1 opposant Saint Germain FC à Montigny AS le 8 octobre 2023 ;  
-Considérant la nature de la réserve technique déposée par Monsieur FANE ;  
-Considérant qu'il ne s'agit pas d'une réserve technique mais d'une observation d'après match ;  
-Considérant que la remarque concerne l'attitude supposée de l'officiel vis-à-vis des différents interlocuteurs ;  
-Considérant les différentes interventions détaillant le déroulement des faits ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départe mentale ;

Par ces motifs et après délibération :

**La Commission décide de rappeler aux devoirs de sa charge l'officiel de la rencontre. Elle lui réclame d'adapter sa communication afin que cette situation évitable ne se reproduise plus.**

La Commission, après audition de l'officiel, de Monsieur DE BARRO Stéphane entraîneur de l'équipe de St Arnoult, regrette l'absence non excusée d'un représentant de l'équipe de Trappes ES, concernant la rencontre de Championnat Vétérans D1 opposant Trappes ES à St Arnoult FC 78 du 22 octobre 2023 ;

-Considérant le courrier du club de St Arnoult FC 78 ;  
-Considérant la nature des faits reprochés à l'officiel ;  
-Considérant les éléments rapportés par l'officiel de la rencontre ;  
-Considérant la non interférence de la rencontre sur le jeu et l'issue de la rencontre ;  
-Considérant le non-dépôt de réserve technique considérant l'anomalie supposée ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départe mentale ;

Par ces motifs et après délibération :

**La Commission décide de ne pas donner suite à la requête du club de St Arnoult FC 78, faute de preuve sur les faits rapportés.**

**Amende administrative :** 30 € à Trappes ES

MOTIF : Absence non excusée à convocation d'une Commission (annexe 2 du Règlement Sportif du D.Y.F. –dispositions financières).

La Commission, après audition de l'officiel, concernant ses multiples retards sur rencontres ;  
-Considérant les courriers des clubs de Fontenay le Fleury FC et de Maisons Laffitte FC relatant les faits ;  
-Considérant les justifications apportées par l'officiel ;  
-Considérant que celui-ci n'a pas considéré utile de prévenir par mail la Commission de ses retards ;  
-Considérant la non présentation de preuves/justificatifs pouvant expliquer ses retards ;  
-Considérant l'impact sur le déroulement des rencontres ;  
-Considérant le fait que l'arbitre n'est en aucun cas dérangé par ces retards ;  
-Considérant le comportement nuisible à l'image de l'arbitrage ;  
-Considérant la récidive chronique pour ce même motif durant les dernières saisons ;  
-Considérant le non impact des précédentes décisions pour ce même motif ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaire à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage départe mentale ;

Par ces motifs et après délibération :

**La Commission sanctionne l'officiel d'une période de non-désignation de 3 mois à partir du 4 Décembre 2023. De ce fait, celle-ci prendra fin le 4 Mars 2024.**

**En addition, elle informe l'officiel que si celui-ci se présentait à nouveau en retard sur une rencontre, la Commission soumettrait sa radiation au Comité Directeur du District.**

La Commission, après audition de l'officiel, concernant le déroulement de la séance de tirs au but concernant la rencontre de Coupe des Yvelines SENIORS opposant Gargenville US à Cellois CS en date du 19 Novembre 2023 ;  
-Considérant le rapport du club du Cellois CS ;  
-Considérant le rapport de l'officiel ;

-Considérant que l'officiel reconnaît clairement son erreur ;  
-Considérant que le club plaignant n'a pas mentionné cet évènement sur la FMI après la fin de la rencontre ;  
-Considérant que l'officiel reconnaît que la séance de tirs au but n'a pas été à son terme ;  
-Considérant que l'article 39 du statut de l'arbitrage prévoit que la Commission peut prononcer une mesure administrative à l'encontre d'un arbitre qui ne respecte pas les mesures administratives et managériales nécessaires à la gestion et à l'organisation de l'arbitrage délicate ;

Par ces motifs et après délibération :

La Commission sanctionne l'officiel, d'une période de non-désignation de 2 semaines à partir du 4 Décembre 2023. De ce fait, celle-ci prendra fin le 18 décembre 2023.

## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 5 décembre 2023

**Présents** : MM. BOKOBZA, PATRIGEON, PEDRO GOMES, , INACIO, GABIER, PILLEMONT, LOUVEL  
**Excusés** MERRAILLIE, HOUANT J., NOYELLE, HOUANT P., JAMIN, COLOMBO, VIMONT (Président).

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

### COURRIERS

#### BOIS D'ARCY AS / CHESNAY 78 FC

Suite à la décision de la Commission de maintenir les rencontres à BOIS D'ARCY, le club du CHESNAY déclare faire forfait sur les rencontres.

La Commission prend note mais regrette cette issue. Afin d'aplanir le différent entre les clubs elle convoque les encadrants des 2 clubs et leur responsable 11 décembre à 19h00 au siège du District.

#### BONNIERES FRENEUSE FC

Demande du club pour reporter/annuler toutes ses rencontres le 16 décembre en raison de 2 événements au sein du club, un match du variété club de France et un arbre de Noël.

La Commission vous demande un justificatif pour ces deux événements, sachant que seul un événement officiel majeur justifiera une décision favorable, car le 16 décembre est une date officielle de pratique prévue au calendrier général de la saison.

#### ELANCOURT OSC

En raison d'une manifestation municipale pour le Téléthon le 9 décembre prochain, demande du club pour inverser les rencontres/plateaux suivants :

- Plateau U9 n° 860107 avec COIGNIERES FC et ESSARTS AGS. (La Commission dit plateau à jouer à COIGNIERES)  
- Critérium par année d'âge U10 U11 avec PLAISIROIS FO  
- Critérium Espoirs U12 match n° 27553620 avec LIMAY ALJ.  
En attente de l'accord des clubs adverses pour inverser.

#### CARRIERES GRESILLONS AS

Devant l'absence de réponses du club et le nombre de dysfonctionnements constatés, la Commission demande impérativement à ce que le club contacte les services administratifs du District, afin de fixer avant la fin semaine une date d'entretien avec la Commission.

Sans nouvelles de votre part, la Commission convoque le Président du club le lundi 11 décembre à 20h00 au siège du District.

## PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

### PLATEAUX NOEL DU 16 DECEMBRE

La Commission a demandé si des clubs seraient volontaires pour accueillir des plateaux Futsal le samedi 16 décembre prochain, afin d'organiser des plateaux sur le thème de Noël.

Devant le peu de retour, dont aucune disponibilité de salle pour cette date, le plateau sera de type traditionnel.

### AUTO-EVALUATION PLATEAU IDEAL U6/U7

Merci aux responsables présents sur les plateaux U7 de renvoyer les fiches d'auto-évaluation des plateaux U7 du 02/12/2023  
Nous en profitons également pour vous rappeler toutes les modalités d'organisation d'un plateau en cliquant ici.

### PLATEAUX U9

Retrouvez les prochains plateaux du 09/12 en [cliquant ici](#).

La Commission maintient sa décision de ne pas intégrer les clubs retardataires sur les plateaux de la 2ème phase. En effet, l'intégration systématique des clubs retardataires jusqu'à présent a causé de nombreux retards de diffusion des plateaux, et elle ne souhaite pas impacter les clubs ayant régulièrement inscrits leurs équipes. Elle publie simplement les clubs concernés pour que ces derniers s'organisent entre eux s'ils souhaitent planifier des choses entre eux.

- ✓ CHANTELOUP US : 4 équipes
- ✓ FONTENAY ST PÈRE AS : 2 équipes
- ✓ MESNIL ST DENIS AS : 4 équipes
- ✓ VESINET SCI : 2 équipes

#### 860 113 du 25/11/23 : MONTFORT FC

Courrier du référent de MONTFORT concernant un différent avec une personne du club du PERRAY FOOT ES.

Sans réponse du club du PERRAY FOOT ES, la Commission transmet le dossier à la Commission de Discipline.

**Amende** : 20€ PERRAY FOOT ES (Non production d'un rapport demandé).

### PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont consultables sur le site internet ou dans vos Footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

**Rappel** : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

Un questionnaire bilan vous a été envoyé, merci aux clubs suivants d'y répondre :

- ✓ BAILLY NOISY SFC
- ✓ CARRIERES S/S US
- ✓ CLAYES SOUS BOIS USM
- ✓ ECQUEVILLY EFCE
- ✓ ELANCOURT OSC
- ✓ GUYANCOURT ES
- ✓ HOUILLES AC
- ✓ MANTOIS 78 FC
- ✓ MAURECOURT FC
- ✓ PLAISIROIS FO
- ✓ POISSY FC
- ✓ SARTROUVILLE ES
- ✓ TRAPPES ES
- ✓ VERSAILLES 78 FC
- ✓ VILLENES ORGEVAL FC
- ✓ VOISINS FC

## CRITERIUMS U10-U11 U10/U11 DPTAUX

La Commission rappelle à tous les clubs que sur du Critérium par année, seuls 3 joueurs de la catégorie immédiatement inférieur peuvent être surclassés sur une rencontre. En aucun cas, des U11 peuvent jouer avec des U10 sur ce Critérium.

### 27551634 : MESNIL ST DENIS AS 22 / VOISINS FC 22

Suite à la décision de la Commission de discipline, afin de permettre une fin de saison cordiale entre les clubs, la Commission convoque les représentants des deux clubs le lundi 11 décembre à 19h30 au siège du District.

### BUC FOOT AO / VERSAILLES JUSSIEU

Courrier du club de BUC, expliquant que VERSAILLES JUSSIEU AS a refusé de réaliser l'épreuve de jonglerie avant les rencontres.

La Commission demande à VERSAILLES JUSSIEU les raisons de la non réalisation de l'épreuve technique.

### FOURQUEUX AS

Demande du club pour reporter les rencontres suivantes en raison d'une manifestation scolaire pour le Téléthon qui mobilise ses joueurs (justificatif fourni).

☐ Critérium par année U10

n°27551484 MAISONS LAFFITTE FC 22 - FOURQUEUX AS 22

☐ Critérium par année U11

n°27551074 MAISONS LAFFITTE FC 2 - FOURQUEUX AS 2

La Commission donne son accord. Libre à vous de voir avec le club adverse pour replacer ces rencontres.

## U10/U11 ESPOIRS

### FOURQUEUX AS

Demande du club pour reporter les rencontres suivantes en raison d'une manifestation scolaire pour le Téléthon qui mobilise ses joueurs (justificatif fourni).

Criterium Espoir U10

n°27557410 FOURQUEUX AS 21 - HOUDANAISE REGION FC 21

Criterium Espoir U11

n°27540283 FOURQUEUX AS 1 - CELLOIS CS 1

La Commission donne son accord. Rencontres à jouer le 6 janvier 2024.

### MONTIGNY LE BX AS

Demande du club pour changer de référent U11.

La Commission, après vérifications, valide ce changement.

## CRITERIUMS U12-U13 U12/U13 DPTAUX

### VERNEUIL ENTENTE

Demande du club pour intégrer une équipe supplémentaire.

Faute de place disponible à ce jour, la Commission ne peut accéder à votre demande et vous demande de la recontacter à la fin de la phase si la demande est toujours d'actualité afin de l'intégrer pour la prochaine.

2 équipes du 18/11/23

27555667 / 27555707 : COIGNIERES FC 1 2 / JOUY EN JOSAS AS 12

La Commission remercie les représentants des clubs présents :

### COIGNIERES FC

MM. SEDDAR (responsable U13) & ZAIDI (encadrant)

### JOUY EN JOSAS AS

MM. OUMANSSOUR (Encadrant) & JACAZAIRES (Président)

Après échanges, la Commission rappelle aux devoirs de leurs charges les dirigeants présents sur les rencontres, et rappelle toutes les modalités d'organisation d'une rencontre de U12-U13, à savoir :

- ✓ Mise en place de l'épreuve technique en amont des rencontres
- ✓ Pause coaching
- ✓ Joueur remplaçants arbitres assistants.

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES U7

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 18/11/23

840111 MANTOIS 1 (POISSY FC, HOUDAN REGION 1 FC)

## U9 CLASSIQUES

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 11/11/23

860 107 GUERVILLE ( VILLIERS LE MAHIEU / GARGENVILLE )  
860 112 LIMAY ( MANTOIS /ISSOU)

1er rappel

Plateaux du 25/11/23

870 105 ANDRESY ( BUCHELOISE, CHAMBOURCY, BOUGIVAL)  
870 108 JUZIERS ( MANTES LA JOLIE, EPONE, BREVAL)  
860 102 CONFLANS RC ( HOUILLES AC 2, HARDRICOURT)  
860 108 RAMBOUILLET ( ABLIS, ESSARTS)  
860 103 COIGNIERES ( HOUDAN, VERSAILLES)  
860 109 HOUDAN 1 ( ELANCOURT, BOIS D'ARCY)  
870 106 BOUGIVAL (ETANG ST NOM, MONTESSON, ST CYR )  
860 124 VIROFLAY ( VELIZY, VILLEPREUX)

## U8-U9 ESPOIRS

Amende après 2 rappels : 20€

(Annexe 2 RS DYF)

Plateaux du 11/11/23

### Fiche équipe

LIMAY ALJ  
GUYANCOURT ES  
TRAPPES ES  
MESNIL ST DENIS ASL

1er rappel

Plateaux du 25/11/23

### Fiche récapitulative

MESNIL ST DENIS ASL  
ES GUYANCOURT FOOTBALL  
LIMAY ALJ

### Fiche équipe

MESNIL ST DENIS ASL  
ES GUYANCOURT FOOTBALL  
TRAPPES ES  
CLAYES S/S BOIS US  
CARRIÈRES GRÉSILLONS AS  
LIMAY ALJ  
MONTESSON US  
CARRIÈRES SUR SEINE US  
MANTOIS 78 FC

## CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

1er rappel

Plateaux du 25/11/23

### Challenge Régional U11

U11 203 CONFLANS FC 1, ROSNY CSM 1, CELLOIS CS 1, BOUGIVAL FOOT 1  
U11 206 BOUAFLE FLINS ES 1, SARTROUVILLE ES 1, BAILLY NOISY SFC 1, CROISSY US 1

### Challenge Départemental U10

201 MUREAUX, NEAUPHLE, MAISONS LAFFITTE, ELANCOURT  
210 GUYANCOURT, MESNIL ST DENIS, CELLOIS, VILLENNES OR-  
GEVAL

### **FESTIVAL FOOT U13**

1er rappel

Plateaux du 25/11/23

204 : LIMAY ALJ (ST GERMAIN, VILLENNES)  
206 : VOISINS FC (FOURQUEUX, CONFLANS RC, BOIS D'ARCY)

### **FEUILLES MATCHES MANQUANTES**

#### **U10-U11 DPTAL**

2ème rappel avant amende

Rencontres du 18/11/23

57204 AUBERGENVILLE F.C 2 - CARRIERES GRESILLONS 2  
57208 MANTOIS 78 FC 3 - F.C. ACHERES 2  
57249 CARRIERES GRESILLONS 3 - MAISONS-LAFFITTE F.C 3  
57295 HOUDANAISE REGION FC 3 - BAILLY NOISY SFC 2  
57977 BOUGIVAL FOOT 1 - BEYNES F.C. 2  
58020 CELLOIS CS 4 - MUREAUX O.F.C. LES 6  
58022 BOUGIVAL FOOT 2 - BEYNES F.C. 3  
58060 MANTOIS 78 FC 4 - F.C. DE TESSANCOURT 1  
58088 MANTOIS 78 FC 5 - F.C. DE TESSANCOURT 2  
58146 CHATOU AS 3 - CARRIERES S/SEINE US 3  
57519 AUBERGENVILLE F.C 22 - CARRIERES GRESILLONS 22  
57523 MANTOIS 78 FC 23 - F.C. ACHERES 22  
57564 CARRIERES GRE 23 - MAISONS-LAFFITTE F.C 23  
57610 HOUDANAISE REGION FC 23 - BAILLY NOISY SFC 2

#### **U12-U13 DPTAL**

2ème rappel avant amende

Rencontres du 18/11/23

58794 BOUGIVAL FOOT 21 - VSCI 21  
58798 MAISONS-LAFFITTE F.C 21 - ST CYR AFC 21  
58840 CARRIERES GRESILLONS 22 - F.C. ACHERES 22  
58882 CARRIERES GRESILLONS 23 - ELANCOURT O.S.C. 22  
58940 MEZIERES A.J. 1 - ROSNY S/SEINE C.S.M. 2  
59137 FCRH VESGRE GAMBAS 1 - USAF-ASLC 1  
59165 FCRH VESGRE GAMBAS 2 - USAF-ASLC 2  
59257 LFCM 2 - LAINVILLOIS F.C. 1  
59339 VERSAILLES JUSSIEU 1 - BAILLY NOISY SFC 3  
59370 ESSARTS LE ROI AGS 1 - ST ARNOULT U.S. 1  
58603 BOUGIVAL FOOT 1 - VSCI 1  
58649 CARRIERES GRESILLONS 2 - F.C. ACHERES 2  
58652 LIMAY ALJ 2 546972 - A.S. 2  
58691 CARRIERES GRESILLONS 3 - ELANCOURT O.S.C 2

### **FORFAIT NON AVISE**

#### **U10 ESPOIRS**

Rencontres du 18/11/23

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

27539075 : CROISSY US

#### **U12-U13 DPTAL**

Rencontres du 18/11/23

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

58607 ST CYR AFC 1

### **FORFAIT AVISE**

#### **U12-U13 DPTAL**

Rencontres du 02/12/23

1er forfait : 13€

Annexe 2 RS DYF

27555961 FCRH VESGRE GAMBAS 3

### **FEUILLES JONGLERIE MANQUANTES**

#### **CRITERIUM ESPOIRS U10/U11**

Amende après 2 rappels au club d'accueil & pénalité aux 2 clubs

-1 point au classement : Article 16 règlement compétition

Rencontres du 11/11/23

#### U10

##### **POULE A**

MANTOIS FC 21 / CONFLANS FC 21  
GUYANCOURT ES 21 / MARLY LE ROI US 21

##### **POULE B**

CARRIERES GRESILLONS 21 - MUREAUX O.F.C.  
NEAUPHLE-PONT. 21 - ENT.USV USPV VFC 21

#### U11

##### **POULE A**

MANTOIS 78 FC - MESNIL ST DENIS AS  
GUYANCOURT ES - LES MUREAUX OFC

##### **POULE C**

CARRIERES GRESILLONS - MARLY LE ROI

##### **POULE D**

NEAUPHLE PONT - CROISSY US

2ème rappel avant amende

Rencontres du 18/11/23

#### U10

##### **POULE B**

NEAUPHLE-PONT. 21 - SARTROUVILLE ES 21  
CARRIERES GRESILLONS 21 - FCFF 21

##### **POULE C**

CHANTELOUP US 21 / ST GERMAIN FC 21

ELANCOURT OSC 21 / POISSY FC 21

#### U11

##### **POULE A**

GUYANCOURT ES 1 / MANTOIS FC 1

##### **POULE C**

CARRIERES GRE 1 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

#### **CRITERIUM ESPOIRS U12/U13**

Amende après 2 rappels au club d'accueil & pénalité aux 2 clubs

-1 point au classement : Article 16 règlement compétition

Rencontres du 11/11/23

#### U12

##### **POULE B**

ACHERES FC 21 / RAMBOUILLET FC 21

##### **POULE C**

CHATOU AS 21 / FONTENAY LE FLEURY FC 21

2ème rappel avant amende

Rencontres du 18/11/23

#### U12

##### **POULE C**

HOUDAN/VESGRES-GUYANCOURT ES

#### U13

##### **POULE C**

MANTOIS 78 FC 2  
RAMBOUILLET FC 1 / VERSAILLES 78 FC 1

### **INFRACTIONS ENCADREMENT**

#### **CRITERIUM ESPOIRS U10/U11**

Rencontres du 02/12/23

#### U10

MANTOIS 78 FC 21 : 2ème infraction

#### U11

MANTOIS 78 FC 1 : 1ère infraction  
SARTROUVILLE ES 1 : 1ère infraction  
MONTESSON US 1 : 1ère infraction

CARRIERES GRE AS 1 : 3ème infraction

**La Commission demande au club les raisons de cette infraction pour le lundi 11 décembre, car le club est susceptible d'être sorti du dispositif.**

#### **CRITERIUM ESPOIRS U12/U13**

Rencontres du 02/12/23

#### U12

ACHERES FC 21 : 2ème infraction  
PLAISIROIS FO 22 : 1ère infraction  
POISSY FC 22 : 1ère infraction  
VERSAILLES 78 FC 22 : 3ème infraction

#### U13

MAGNY 78 FC : 2ème infraction

# COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission restreinte du 4 décembre 2023

Présents : Jean-François DUPONT (Président), Dorette ELANGUE ETEME, Naïma BARRIZ, Francis DUPRE, Claude KALENDERIAN

*Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

La Commission est à la recherche d'installations pour :

**L'OPERATION TOUTES FOOT**  
qui aura lieu Samedi 27 avril 2024

**LA JOURNEE DU FOOTBALL FEMININ**  
qui aura lieu Samedi 1er juin 2024

**COUPE DES YVELINES FUTSAL**  
Samedi 13 janvier : Plateau Festifoot Fillofoot  
Samedi 20 janvier : Plateau Festifoot U11F  
Samedi 10 février : U13F plateau de qualification Coupe des Yvelines  
FUTSAL (2 sites ou un double gymnase)

*N'hésitez pas à contacter le District*  
[administration@dyf78.fffr](mailto:administration@dyf78.fffr)

## FILLOFOOT (U6F / U9F)

Les plateaux sont en ligne.

### FOOT A 5

Les plateaux U11F et U15F sont en ligne.

### COUPE DES YVELINES

Les rencontres des huitièmes de finale des Coupes U15F et Séniors F sont en ligne.

## FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rencontres de 18/11/2023  
1er rappel

### CRITERIUM U15F A 8

#### POULE C

27362409 GUYANCOURT ES - BAILLY NOISY SFC 1

## FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

### CHALLENGE REGIONAL U11F

1er rappel  
Plateaux du 25/11/2023

**ELANCOURT OSC** (PLAISIROIS FO, TRAPPES ES)  
**GUYANCOURT ES** (FONTENAY LE FLEURY FC, MANTOIS 78 FC, RAMBOUILLET YVELINES FC)

### RAPPEL FMI

- La feuille de match informatisée est obligatoire.  
- En cas d'impossibilité dûment justifiée (courriel explicatif accompagné de captures d'écran) auprès du DYF, la feuille de match papier doit être utilisée.

Dans les 2 cas, la feuille de match doit être correctement remplie (et de manière lisible en cas de papier):

- la catégorie, la poule, le numéro de journée, le nom des équipes, le score, le lieu, la date, l'horaire et les noms et prénoms de toutes les participantes avec leurs numéros de maillots et de licences

- les remplacements doivent être indiqués (les premières entrées des remplaçantes)

- les noms des 3 arbitres doivent figurer sur la FDM

- les noms des signataires doivent figurer, y compris sur les FDM papier. Il est rappelé que la feuille de match doit être signée par un(e) licencié(e) majeur(e) : la capitaine ou si celle-ci n'est pas majeure le (la) dirigeant(e) responsable de l'équipe.

Pour la catégorie U13F :

- l'arbitrage à la touche doit obligatoirement être fait par les joueuses remplaçantes (quand il y en a). C'est la première qui exerce la fonction qui doit figurer sur la feuille de match. Aucune joueuse ne doit exercer cette fonction plus de 15 minutes !

### MATCHES REMIS

A JOUER LE 06/01/2024

### U15 F

#### POULE B

27420121 CONFLANS FC - FONTENAY LE FLEURY FC 2

A JOUER LE 13/01/2024

### U15 F

#### POULE A

27362316 PORTES IDF FCF - LIMAY ALJ 1

27362321 ROSNY CSM - MANTOIS 78 FC

#### POULE B

27420113 SARTROUVILLE ES - LIMAY ALJ 2

27420116 FONTENAY LE FLEURY FC 2 - ACHERES FC

A JOUER LE 16/12/2023

### U13 F

#### POULE C

27362235 FCFF2 - ELANCOURT OSC

#### Challenge U13F poule de 6

27618756 LES MUREAUX OFC 2 - FCFF 1

### U11 F

#### POULE B

27362108 VOISINS FC 2 - TRAPPES ES 2

A JOUER LE 27/01/2024

### SENIORS F

#### POULE A

27132396 ELANCOURT OSC 2 - VOISINS FC 2

### U18 F

#### POULE A

27362456 BREVAL LONGNES - VESINET SCI

### COURRIER

#### MAISONS LAFFITTE FC

Courrier adressé au club de CHANTELOUP US suite à la rencontre U13F les ayant opposé.

**La Commission prend note.**

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Commission restreinte du 04/12/2023

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre. Par ailleurs, les protégés tibias sont obligatoires et seul le gardien peut porter un collier.

Les clubs ayant 2 équipes :

- 1) prévoir des maillots de couleurs différentes.
- 2) les joueurs ne peuvent pas changer d'équipe en cours de plateau

## FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL JEUNES

### Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	100,00 €
Non Avisé	150,00 €
Forfait en cours de plateau	200,00 €

## PLATEAU QUALIFICATION

**U16**

Samedi 9 Décembre 2023

### PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS

Gymnase Intercommunal  
4 Ave de Breteuil  
78320 MESNIL SAINT DENIS

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**

Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

FONTENAY FC 1  
HOUDANAISE 2  
MAGNY 78 FC 1  
VIROFLAY USM 2  
AUBERGENVILLE FC

#### POULE B

FONTENAY FC 2  
HOUDANAISE 1  
MAGNY 78 FC 2  
VIROFLAY USM 1  
MESNIL ST DENIS

Dimanche 10 Décembre 2023

### PLATEAU DU MESNIL SAINT DENIS

Gymnase Intercommunal  
4 Ave de Breteuil  
78320 MESNIL SAINT DENIS

**RESPONSABLE : Jean Pierre LEDUC**

Tél: 06 25 65 32 11

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

VELIZY ASC 1  
MONTIGNY Le Bx 2  
GUYANCOURT 1  
St GERMAIN FC 2  
MONTESSON US 1

#### POULE B

VELIZY ASC 2  
MONTIGNY Le Bx 1  
GUYANCOURT 2  
St GERMAIN FC 1  
MONTESSON US 2

**U13**

Dimanche 7 Janvier 2024

### PLATEAU DE MANTES LA VILLE

Gymnase Jean Guimier  
Rue de la Lyre  
78711 MANTES LA VILLE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**

Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 8H00 à 13H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

NEAUPHLE PONT 78 RC 1  
PLAISIROIS FO 2  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENGANCE AC 1

#### POULE B

NEAUPHLE PONT 78 RC 2  
PLAISIROIS FO 1  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE AC 2

**U12**

Samedi 6 Janvier 2024

### PLATEAU DE MANTES LA VILLE

Gymnase Jean Guimier  
Rue de la Lyre  
78711 MANTES LA VILLE

**RESPONSABLE : Loïc JOUBERT**

Tél: 06 27 52 90 75

**HORAIRE DU PLATEAU 9H00 à 17H00**  
Pas de buvette et restauration sur place

#### POULE A

HOUDANAISE 1  
PLAISIROIS FO 2  
MANTOIS 78 FC 2  
REVES D'ENGANCE AC 1  
LES MUREAUX OFC

#### POULE B

HOUDANAISE 2  
PLAISIROIS FO 1  
MANTOIS 78 FC 1  
REVES D'ENFANCE AC 2  
NEAUPHLE PONT 78 RC

## CRITERIUM À 8

## FORFAITS AVISES 1ER FORFAIT

**U16**

**Poule A du 26/11/2023**

27563363 VSCI 22

**U14**

**Poule A du 02/12/2023**

27495020 ABLIS SUD 78 22

## FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

### 2EME RAPPEL AVANT AMENDE AU CLUB RECEVANT

**U16**

**Du 19/11/2023**

27563342 COIGNIERES FC 22 / CLAIREFONTAINE FC 21  
27563341 CROISSY US 22 / VSCI 22

## MATCHES A PROGRAMMER

**U16**

**Poule A**

27563366 GUERVILLE ARNOUVILLE 22 / FCFF22  
27563360 NEAUPHLE PONT 21 / COIGNIERES FE 22  
27563339 PORT MARLY CS 21 / FCFF 22

La commission demande aux clubs de se mettre d'accord sur une date de report y compris en semaine si cela arrange les clubs.

# LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



**ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 20/06/23**      17/11/2023  
(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts	CLUBS	Total	Matches	Ratio	pts
<b>D1</b>					<b>D3A</b>					<b>D4B</b>					<b>D5B</b>				
BAILLY NOISY SFC 1	15	24	3,7	6	ANDRESY F.C. 1	14	22	6,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	5	22	4,0	6	ANDRESY F.C. 2	3	18	0,0	6
CHATOU AS 2	16	24	4,6	6	CARRIERES S/SEINE US 1	15	22	6,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	17	22	10,0	6	CONFLANS PORTUGAIS 1	4	18	0,0	6
CHESNAY 78 F.C. LE 1	8	24	3,7	6	CHANTELOUP LES V. US 2	7	22	3,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	21	22	8,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 2	4	18	0,0	6
CONFLANS F.C. 2	11	24	4,6	6	EPONE USBS 2	10	22	7,0	6	CHATOU AS 3	10	22	5,0	6	GARGENVILLE STADE 2	4	18	2,4	6
HARDRICOURT US 2	10	24	3,7	6	HOUILLES A.C. 3	12	22	2,0	6	CONFLANS F.C. 3	11	22	2,0	6	JUZIERS F.C. 1	0	18	0,0	6
HOUILLES S.O. 1	19	24	3,7	6	MAURECOURT F.C. 1	8	22	5,0	6	ECQUEVILLY ET.S.C. 1	10	22	6,0	6	MAULE/MEZIERES U.S. 3	0	18	0,0	6
MANTOIS 78 FC 3	13	24	3,7	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 1	4	22	1,0	6	HOUILLES S.O. 2	4	22	2,0	6	MAURECOURT F.C. 2	3	18	3,7	6
MARLY LE ROI U.S. 1	17	24	6,4	6	SARTROUVILLE E.S. 2	13	22	5,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 1	8	22	5,0	6	TRIEL AC 2	2	18	0,0	6
MAUREPAS AS 1	11	24	3,7	6	VAUXOISE ES 1	11	22	3,0	6	MONTESSON U.S. 2	15	22	5,0	6	VAUXOISE ES 2	1	18	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 2	10	24	1,8	6	VERNEUIL S/SEINE US 1	5	22	3,0	6	PECQ US LE 2	6	22	1,0	6	VERNEUIL S/SEINE US 2	18	18	0,0	6
POISSY FC 1	15	24	4,6	6	VILLENNES ORGEVAL 1	5	22	0,0	6	TRIEL AC 1	13	22	1,0	6	VERNOUILLET FC 1	0	18	0,0	6
RAMBOUILLET YVELINES 1	9	24	0,9	6	VINSKY FC 1	5	22	3,0	6	VILLEPREUX F.C. 1	23	22	10,0	6					
VOISINS FC 1	12	24	1,8	6															
<b>D2A</b>					<b>D3B</b>					<b>D4C</b>					<b>D5C</b>				
AUBERGENVILLE F.C 1	19	22	5,0	6	CELLOIS CS 1	4	24	0,9	6	BOIS D'ARCY A.S. 2	9	22	4,0	6	BAILLY NOISY SFC 3	24	20	0,0	6
BUCHELOISE A.S. 1	9	22	6,0	6	CHESNAY 78 F.C. LE 2	11	24	5,5	6	CHESNAY 78 F.C. LE 3	11	22	2,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	11	20	0,0	6
CARRIERES GRESILLONS 1	10	22	4,0	6	COIGNIERES F.C. 1	12	24	2,8	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	20	22	7,0	6	CELLOIS CS 2	2	20	0,0	6
ELANCOURT O.S.C. 1	16	22	4,0	6	ELANCOURT O.S.C. 2	23	24	2,8	6	CROSSY U.S. 1	8	22	7,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	2	20	0,0	6
MARLY LE ROI U.S. 2	11	22	3,0	6	FONTENAY LE FLEURY 1	12	24	3,7	6	ELANCOURT O.S.C. 3	1	22	0,0	6	ETANG ST NOM ES 1	2	20	0,0	6
MAULOISE U.S. 1	13	22	5,0	6	JOUY EN JOSAS U.S. 1	4	24	1,8	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	5	22	2,0	6	FONTENAY LE FLEURY 2	2	20	0,0	6
MONTESSON U.S. 1	13	22	3,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	15	24	3,7	6	HOUDANAISE REGION FC 2	10	22	4,0	6	FOURQUEUX FOOT OMS 1	0	20	0,0	6
MONTIGNY LE BX AS 1	10	22	2,0	6	MAUREPAS AS 2	12	24	2,8	6	JOUY EN JOSAS U.S. 2	9	22	0,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 2	1	20	0,0	6
PLAISIROIS F.O. 1	18	22	4,0	6	PLAISIROIS F.O. 2	8	24	3,7	6	MONTIGNY LE BX AS 2	6	22	3,0	6	MESNIL LE ROI A.S. 2	3	20	0,0	6
ST GERMAIN EN LAYE 1	13	22	2,0	6	POISSY FC 2	11	24	0,9	6	ST ARNOULT FC 78 1	13	22	1,0	6	PORT MARLY C.S. 1	3	20	0,0	6
VALLEE 78 F.C. 1	15	22	8,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	6	24	0,9	6	VALLEE 78 F.C. 2	12	22	7,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	3	20	0,0	6
VERSAILLES 78 FC 3	8	22	4,0	6	VELIZY ASC 1	15	24	0,0	6	VELIZY ASC 2	3	22	1,0	6	VIROFLAY U.S.M. 1	2	20	0,0	6
					VOISINS F.C. 2	7	24	1,8	6										
<b>D2B</b>					<b>D4A</b>					<b>D5A</b>					<b>D5D</b>				
BOIS D'ARCY A.S. 1	14	22	4,0	6	ACHERES C.S. 1	19	22	10,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	2	16	0,0	6	COIGNIERES F.C. 2	0	18	0,0	6
CHAMBOURCY ASM 1	7	22	4,0	6	AUBERGENVILLE F.C 2	3	22	4,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	16	16	0,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 2	18	18	0,0	6
CHANTELOUP LES V. US 1	12	22	3,0	6	BREVAL LONGNES F.C. 1	7	22	2,0	6	GUISTRANCOURT ASF 1	2	16	1,4	6	GUYANCOURT ES 2	0	18	0,0	6
EPONE USBS 1	12	22	4,0	6	BUCHELOISE A.S. 2	11	22	3,0	6	INTERFOOT 78 1	6	16	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 3	18	18	0,0	6
GARGENVILLE STADE 1	9	22	4,0	6	FEUCHEROLLES USA 1	16	22	0,0	6	LIMAY ALJ 2	1	16	0,0	6	MAGNY 78 F.C. 1	0	18	0,0	6
GUYANCOURT ES 1	7	22	4,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	6	22	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	1	16	0,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	18	18	0,0	6
HOUDANAISE REGION FC 1	10	22	4,0	6	INTERFOOT 78 1	6	22	1,0	6	PORCHEVILLE FC 1	2	16	0,0	6	ST CYR AFC 1	0	18	0,0	6
LIMAY ALJ 1	6	22	3,0	6	MAGNANVILLE LIONS 1	21	22	4,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M. 2	1	16	1,4	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	18	18	0,0	6
MUREAUX O.F.C. LES 3	11	22	1,0	6	MANTES U.S.C. 1	16	22	3,0	6	VINSKY FC 2	4	16	5,5	6	VOISINS F.C. 3	0	18	0,0	6
NEAUPHLE-PONT. 2	6	22	3,0	6	MEZIERES/MAULE 2	11	22	3,0	6						YVELINES/MONTFORT 1	18	18	0,0	6
PECQ US LE 1	8	22	3,0	6	POISSY FC 3	6	22	7,0	6										
TRAPPES E.S. 2	18	22	1,0	6	VILLENNES ORGEVAL 2	7	22	4,0	6										

**Pts** = Nombre de points bonus ou malus au classement

**Ratio** = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

**Matches** = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

**Total** = Nombre de points de pénalité en cours